

UNCAM et FNMR : Partenaires en faveur de la pertinence des actes d'imagerie

TOUTES PROFESSIONS LIBÉRALES 02/05/2018



Après deux années de baisses successives de la valorisation des actes de radiologie, le Docteur Jean-Philippe MASSON, président de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues (FNMR), a annoncé le 26 avril 2018 la signature avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) d'un accord inédit sur la maîtrise des dépenses d'imagerie.

Cet accord installe au premier plan la maîtrise de la pertinence des demandes d'examens d'imagerie (lombaire dans un premier temps), revendiquée depuis longtemps par la profession.

Objectif 2020 : 207,1 millions d'euros d'économie

Il prévoit également deux décisions majeures pour la valorisation de la discipline radiologique :

- Le retour du modificateur Z au 1er janvier 2019,
- L'abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017 qui permet au directeur de la CNAM de décider de manière unilatérale des baisses tarifaires, en 2020 en cas de succès de ce plan pertinence.

Par cet accord important pour la radiologie et la médecine libérale, l'UNCAM reconnaît la pertinence des demandes d'examens comme un vecteur essentiel de la qualité des actes et de la maîtrise des dépenses de santé.